

Le Président de l'Université de Caen Normandie

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-2, L. 713-1, L. 713-9, R. 719-51 à R. 719-112,
Vu les statuts de l'Université de Caen Normandie,
Vu les statuts de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) Grand Ouest Normandie de l'Université de Caen *et en particulier l'Article 11*

CONSIDERANT que le mandat du directeur se termine le lundi 25 novembre 2024

CONSIDERANT que le conseil de l'IUT GON s'est réuni les 6 et 21 novembre 2024 afin de procéder à l'élection de son directeur

CONSIDERANT que lors de ses deux séances, ne s'est pas dégagée une majorité absolue au bout de trois scrutins permettant l'élection d'un directeur

CONSIDERANT l'élection des représentants des étudiants le 3 décembre 2024

CONSIDERANT que le conseil d'institut se réunira à l'issue de cette élection et dans les meilleurs délais

CONSIDERANT que pour une bonne administration de l'IUT GON, il convient de nommer un administrateur provisoire.

CONSIDERANT que pour une bonne administration de l'IUT GON, il convient de procéder aux délégations de signature pour les affaires courantes concernant l'institut ;

CONSIDERANT l'absence de Mme Cyrielle DUNOGENT, directrice administrative du pôle de Cherbourg en Cotentin de l'IUT Grand Ouest Normandie (Cherbourg, Saint-Lô) ;

CONSIDERANT la nomination d'Alexandre CANO, directeur par interim du pôle de Cherbourg en Cotentin de l'IUT Grand Ouest Normandie (Cherbourg, Saint-Lô) ;

ARRETE

Article 1^{er} : Nomination d'un administrateur Provisoire

M. Jean Luc LAMOTTE est nommée **Administrateur provisoire de l'IUT Grand Ouest Normandie de l'Université de Caen Normandie** à compter du 26 novembre 2024 et jusqu'à l'élection du directeur

Article 2 – Délégation de signature :

Délégation de signature est donnée à **Jean Luc LAMOTTE Administrateur provisoire de l'IUT Grand Ouest Normandie de l'Université de Caen Normandie**, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université de Caen Normandie, pour les affaires concernant cette composante, tous les actes, décisions et documents suivants :

2.1 En matière financière :

Jean Luc LAMOTTE est ordonnateur des dépenses et des recettes de l'IUT Grand Ouest Normandie de Caen incluant les ordres de missions lorsque la prise en charge financière des frais afférents est supportée sur le budget de cette composante.

Dans le respect des dispositions de l'article L.713-9 du code de l'éducation, Jean Luc LAMOTTE, Administrateur provisoire de l'IUT GON, peut déléguer sa signature en qualité d'ordonnateur secondaire de droit

2.2 En matière de conventions :

La délégation de signature en matière de conventions avec les usagers pour sa composante porte sur :

- Les conventions de stage des étudiants, des élèves des collèges et lycées ;
- Les conventions de projets tutorés des étudiants ;
- Les contrats et conventions de formation continue régis par le code du travail.

2.3 En matière de scolarité :

La délégation de signature en matière de scolarité porte sur les actes, décisions et documents suivants :

- L'organisation des examens ;
- Les relevés de note des étudiants de la composante ;
- Les attestations de réussite aux diplômes, de validation des semestres et de présence des étudiants de la composante ;
- L'annexe descriptive aux diplômes de la composante ;

- Les demandes d'inscription tardives ;
- Les décisions d'aménagement des examens des étudiants en situation de handicap ;
- Les contrats pédagogiques.

2.4 En matière de gestion des personnels :

La délégation de signature en matière de gestion des personnels porte sur les actes, décisions et documents suivants :

- Les ordres de mission ponctuels, avec ou sans frais, ainsi que tous les documents afférents, des agents titulaires et contractuels placés sous son autorité, sur l'ensemble du territoire métropolitain, les territoires et départements d'outre-mer, ainsi qu'à l'étranger ;
- Les autorisations ponctuelles d'utilisation d'un véhicule de service pour les agents titulaires et contractuels BIATSS placés sous son autorité.

Article 3 - Absence ou empêchement :

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean Luc LAMOTTE, délégation est donné aux Directeurs administratifs des pôles visés ci-après, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, dans le cadre de leur pôle respectif, les actes, décisions et documents dans les mêmes termes que ceux visés à l'article 1^{er} :

- Alexandre CANO, Directeur administratif du pôle Caen de l'IUT Grand Ouest Normandie Caen , Ifs, Lisieux, Vire) et, par interim du pôle de Cherbourg en Cotentin de l'IUT Grand Ouest Normandie (Cherbourg, Saint-Lô) ;
- Luc RUEL, Directeur administratif du pôle Alençon de l'IUT Grand Ouest Normandie.

En cas d'absence ou d'empêchement d'Alexandre CANO ou Luc RUEL, délégation de signature est donnée aux cheffes et aux chefs de départements visés ci-après, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les conventions de stage concernant leur département

IUT Pôle d'ALENÇON	
Génie Mécanique et Productique (GMP)	Jérôme RANGOGNIO
Management de la Logistique et des Transports (MLT)	Sophie CANAT
Qualité Logistique Industrielle et Organisation (QLIO)	Franck POGU
Carrières Sociales (CS)	Etienne WALKER
IUT Pôle de Caen	
Génie Biologique (GB)	Stéphanie GENTE
Génie Chimique/Génie des Procédés (GCh/GP)	Henda MOSRATI
Mesures Physiques (MP)	Christophe LABBE
Techniques de Commercialisation Caen (TCC)	Caroline BOISSET
Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA)	Jérôme SERAIS
Information Communication (IC)	Stéphane ROPIQUET
Informatique (INFO)	Albrecht ZIMMERMANN (administrateur provisoire)
Réseaux et Télécommunications (RT)	Matthieu DIEN
Techniques de Commercialisation (TCLx)	Cédric LAUNAY
Science des données	-
Hygiène Sécurité Environnement (HSE)	Alexandre PAULUS

IUT Pôle de Cherbourg	
Génie Electrique et Informatique Industrielle (GEII)	Sébastien GODMUSE
Génie Industriel et Maintenance (GIM)	Boubekeur TALA-IGHIL (administrateur provisoire)
Métiers de la Transition et de l'Efficacité Énergétiques (MT2E)	Hasna LOUAHLIA
Métiers du Multimédia et de l'Internet (MMI)	Christophe CHARRIER
Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA)	Dominique ALLIX
Techniques de Commercialisation (TC)	Didier TAGBATA

En cas d'absence ou d'empêchement d'Alexandre CANO et Luc RUEL, délégation est donnée à **Sabine MIRALLES**, attachée d'administration de l'Etat, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université de Caen Normandie, les actes, décisions et documents suivants :

- les engagements de dépenses inférieur ou égal à 4 000 € HT après vérification de la disponibilité des crédits (émission de bons de commande), dans le respect des règles juridiques applicables et notamment celles des marchés publics ;
- les ordres de mission ponctuels, avec ou sans frais, ainsi que tous les documents afférents, des agents titulaires et contractuels de l'IUT, sur l'ensemble du territoire métropolitain.

En cas d'absence ou d'empêchement d'Alexandre CANO, Luc RUEL et Sabine MIRALLES, délégation est donnée au **Directeur de l'Unité de recherche** visé ci-après, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université de Caen Normandie, les actes, décisions et documents suivants :

- les engagements de dépenses inférieur ou égal à 4 000 € HT après vérification de la disponibilité des crédits (émission de bons de commande), dans le respect des règles juridiques applicables et notamment celles des marchés publics ;
- les ordres de mission ponctuels, avec ou sans frais, ainsi que tous les documents afférents, des agents titulaires et contractuels placés sous son autorité, sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Dénomination du laboratoire	Nom du Directeur
EA 4651 – Aliments bioprocédés toxicologie environnements (ABTE)	François SICHEL

Article 4 - Durée :

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 26 novembre 2024 et jusqu'à l'élection du directeur de l'IUT Grand Ouest Normandie de l'université de Caen.

Article 5 - Publicité :

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage permanent sur le site internet de l'Université et dans les locaux de la composante dans un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers, ainsi que dans les services centraux à la diligence de Madame la Directrice Générale des Services, chargée de son exécution ; cette dernière transmettra également le présent arrêté à Madame la Rectrice, Chancelière des universités.

Article 6 - Exécution :

La Directrice Générale des Services de l'Université et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CAEN, le 22 novembre 2024
Le Président de l'Université,




Lamri ADOUI.